

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 09 AVRIL 2013

Le mardi 09 avril deux mil treize, à dix-neuf heures, s'est réuni en Assemblée Générale à BAILLEAU ARMENONVILLE, à la maison des Associations, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères, sur la convocation du 03 avril 2013 de son président, **Monsieur Daniel MORIN**.

Assistaient à la réunion, les délégués des communes et des Communautés de Communes suivantes :

Communauté de Communes du Val de Voise:

Gérard GARNIER, Gilles HALLINGER, Jacques LEBRIS, Gérard LEFEBVRE, Stéphane LEMOINE, Jocelyne PETIT, Michel REVERSE.

Communauté de Communes du Val Drouette:

Catherine DUSSER, Michel ELIAS, Annie LENORMAND, Jean-Pierre RUAUT.

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon :

Catherine BRETEGNIER, Jeannine BRUNO, Thierry DELARUE, Jean-Michel DEROCQ, Ann GRÖNBORG, Thomas LAFORGE, Albert MARSOT, Daniel MORIN, Claudie PICHOT, Nathalie RIBAUT.

Communauté de Communes des Quatre Vallées :

Huguette BÉRAUD, Nicole CAILLEAUX, René SCHOLL.

Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise :

Gérard AUDELAN.

Les Communautés de Communes étaient toutes représentées.

Procurations :

M. BOYER – CC Val Drouette, donne pouvoir à **Mme DUSSER** – CC Val Drouette,
M. BREBION – CC 4 Vallées, donne pouvoir à **M. SCHOLL** (délégué suppléant) – CC 4 Vallées.

Excusés :

Messieurs. **FERRO**, **PETIT Sébastien**, **RICHARD**, **CHEVALLIER** – trésorier de Maintenon.
Mesdames **BONÉ**, **BASCOUL** du Conseil Général d'Eure et Loir.

Assistaient également à la séance :

M. DEPREZ Conseiller général d'Eure et Loir,
Mme LAFONT, secrétaire du Syndicat.

1) Élection du secrétaire de séance :

Mme Huguette BÉRAUD, déléguée de la CC des Quatre Vallées, est élue secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 13 février 2013 :

Monsieur le Président demande aux délégués présents, s'ils ont des remarques sur le compte rendu du 13 février 2013.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3) Examen du Compte de Gestion 2012 :

Après présentation du Compte de Gestion 2012 de Monsieur le receveur par Madame le 1^{er} vice-président, celui-ci **est voté à l'unanimité**.

4) Compte administratif 2012 :

Après présentation du Compte administratif 2012 par Madame le 1^{er} vice-président, celui-ci **est voté à l'unanimité**.

5) Affectation des résultats 2012 :

Suite à l'approbation du compte administratif, il est proposé d'affecter les résultats 2012 comme suit :

- Résultat de clôture en Fonctionnement : + 533.256,54 €
- Résultat de clôture d'Investissement : + 835.585,37 €

Accord à l'unanimité.

Départ de Monsieur LEBRIS, puis de Monsieur LEMOINE qui donne pouvoir à Monsieur LEFEBVRE.

6) Examen du Budget Primitif 2013.

Le budget primitif 2013 présenté comme suit, a été voté à la majorité et une abstention (M. RUAUT):

Fonctionnement :

SIRMATCOM			
BUDGET PRIMITIF 2013 (TEOM 17%)			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Articles		Libellé	2013 BP 2013
011	service	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 454 892
611	REG BAC	Frais des collectes et des traitements	3 140 264
		Frais des collectes Ordures Ménagères - Prestataire brangeon	1 403 000
		décloisonnement	40 000
		Frais du traitement des déchèteries	1 697 264
6288		Participations aux traitements	1 948 745
012		CHARGES DE PERSONNEL	155 228
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	373 460
67		CHARGES EXCEPTIONNELLES	
042		OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	214 857
022		DEPENSES IMPREVUES	
022		Dépenses imprévues	
023		VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
023		Virement à la section d'investissement	
TOTAL DES DEPENSES			6 198 437
RECETTES			
013		ATTENUATION DE CHARGES	17 058
73		IMPOTS ET TAXES	4 368 958
7331	NAF	Taxe Enlèvement Ordures Ménagères	4 368 958
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 253 502
77		AUTRES PRODUITS	5 198
042		OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	20 464
RECETTES DE L'EXERCICE			5 665 180
002		EXCEDENTS ANTERIEURS REPOTES	533 257
TOTAL DES RECETTES			6 198 437

Départ de Madame PICHOT.

7) Taux applicable aux communes pour le calcul de la TEOM 2013

Il a été proposé de maintenir le taux à 17% (17,66% pour Maintenon et 17,68% pour Nogent le Roi) pour 2013, ce qui est voté à la majorité et une abstention (M. RUAUT).

8) Participation aux coûts de collecte spéciales 1^{er} semestre 2013

La révision du marché étant tous les six mois, la participation sera demandée sur 6 mois.

Sachant que le nouveau marché prévoit, dans ses prestations supplémentaires, un prix unitaire mensuel de 0,58€ HT par habitant avant révision,

Sachant que la révision, au 1^{er} janvier 2013, est de 2.40% pour le 1^{er} semestre 2013,

il est proposé de facturer mensuellement par habitant, au prix de 0,58€ HT + révision (+ TVA7%).

La maison de retraite de Gallardon a un maximum de 81 pensionnaires.

Les HLM de Gallardon et Pierres ont, en moyenne, 526 résidents.

Accord du Comité Syndical à l'unanimité.

9) modification des statuts du SIRMATCOM :

Suite à l'extension de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise par l'intégration, entre autres, de la commune de Levainville au 1^{er} janvier 2013, les services de la préfecture nous ont fait parvenir l'arrêté n°2013059-0002 relatif à la modification des statuts du SIRMATCOM.

Article 1 : En application des articles L 5211.1 et suivants, et L 5711.1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est formé entre la communauté de communes de la Beauce Alnéloise (pour la commune de Levainville), la Communauté de Communes du Val de Voise, la Communauté de Communes du Val Drouette (pour les communes de Droue-sur-Drouette, Gas, Hanches et St Martin de Nigelles), la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, la Communauté de Communes des Quatre Vallées (pour les communes de Bréchain, Coulombs, Lormaye, Néron, Nogent le Roi, Senantes et St Lucien), un syndicat mixte qui prend le nom de :

SIRMATCOM
"Syndicat Mixte de la Région de Maintenon
pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères".

Accord à l'unanimité.

10) avenant au marché relatif à l'étude préalable à la mise en place d'une tarification incitative.

Monsieur le président rappelle que le marché signé avec l'entreprise VERDICITE SEMAPHORE, le 6 juillet 2011, prévoyait, dans la phase 2 (scénarii possibles), la présentation de 3 scénarii.

Investissement

DEPENSES		2013		
Articles	Libellé	BP 2013	RAR 2012	BP 2013 (BP + RAR)
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			
040	OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	20 464		20 464
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 920	15 169	29 089
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	103 694	361 000	464 694
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		600 000	600 000
020	DEPENSES IMPREVUES			
TOTAL DES DEPENSES		138 078	976 169	1 114 247
RECETTES				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 280		2 280
13	SUBVENTION		47 525	47 525
024	PRODUITS DES CESSIONS	14 000		14 000
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	214 857		214 857
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RECETTES DE L'EXERCICE		231 137	47 525	278 662
001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE :	835 585		835 585
TOTAL DES RECETTES		1 066 722	47 525	1 114 247

Considérant que la TEOM incitative a été introduite par la loi des finances pour 2012 et précisée par un décret du 17/12/2012,
Considérant que les élus désirent comparer avec une taxe incitative,

Le cabinet VERDICITE SEMAPHORE propose un avenant d'un montant de 5700 € HT relatif à l'approfondissement des simulations de la taxe incitative, ce qui est accepté à l'unanimité.

Départ de Monsieur RUAUT

11) avenant n°3 au marché de collecte.

Monsieur le président rappelle que le marché signé avec l'entreprise BRANGEON le 2 mai 2012, indiquait dans son CCTP, article 5.7 "système d'identification des bacs OM" que "le choix et l'acquisition du matériel reste à la charge du SIRMATCOM et ne font pas l'objet du présent marché"

Considérant que l'entreprise BRANGEON s'est déjà porté acquéreur du matériel,

Considérant les délais des marchés publics,

Il est proposé, via un avenant, de louer l'équipement à l'entreprise BRANGEON au prix de 2.400€ HT/mensuel qui sera ajouté au forfait de collecte F 1.3 du marché de collecte.

Accord à l'unanimité.

12) avenant au marché relatif à la fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers et leurs pièces détachées :

Monsieur le président rappelle que le marché signé avec l'entreprise SCHAEFER le 25 juillet 2012, comportait, entre autre, la prestation supplémentaire n°1 sous-traitée à l'entreprise BRANGEON.

Cette dernière avait indiqué, dans son mémoire, qu'elle ferait une proposition de prix de rachat de la matière, sous forme d'avenant.

L'entreprise BRANGEON propose un rachat, à hauteur de 130€ TTC la tonne pour les cloisons et de 200€ TTC la tonne pour les attaches.

Accord à l'unanimité.

13) convention de mise à disposition d'un agent :

Suite à un surcroît de travail au secrétariat, il est proposé la mise à disposition d'un agent du Syndicat Intercommunal des Gymnases du Collège de Maintenon à hauteur de 14 heures hebdomadaire au sein du SIRMATCOM.

Accord à l'unanimité.

14) vente de matériel :

Considérant que le nouveau marché de collecte ne prévoit plus la mise à disposition du matériel du SIRMATCOM,

Considérant que le SIRMATCOM n'a plus besoin de certains véhicules et / ou matériels,

Considérant le contexte économique actuel,

Il est proposé de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour vendre les véhicules et / ou matériels au meilleur prix ou à la meilleure offre qui sera faite.

Accord à l'unanimité.

15) Questions diverses :

Collecte : problème de collecte – phase de rodage.

La séance est levée à 21 heures 02.

Le Président,

Daniel MORIN